

Proposition commerciale

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par Madame Nadine DAVID, Adjointe au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n°20.1303 en date du 6 juillet 2020, lui portant délégation de fonction et de signature, rendu exécutoire le 7 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Le 5 octobre 2021

Berger-Levrault
Agence ATLANTIQUE
3, rue du Finistère
44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE

MAIRIE DE ROYAN
80 AVENUE DE PONTAILLAC
CS 80218
17205 ROYAN CEDEX
FRANCE

N° document : **DV0588176 - 1**
Votre identifiant n° : **1231249**
Votre compte n° : **18377**

N° identif. intracom FR21170306100013

Pack d'intervention SEDIT RH - 2022

Désignation	Quantité	Prix unitaire € HT*	% remise	Montant € HT*	Taux TVA
LES PRESTATIONS					
Pack d'intervention SEDIT : durée de validité : 24 mois					
... 50 % de remise à partir du 9 ^{ème} jour					
... Conditions générales jointes à ce devis, à parapher et à joindre à votre commande.					
PR170282	Journée d'intervention Sedit RH (en jour)	8	1 050.00	8 400.00	20
PR170282	Journées d'intervention Sedit RH (en jour)	2	1 050.00	1 050.00	20
Total des Prestations * :				9 450.00	

Total € HT	9 450.00
TVA 20%	1 890.00
Total € TTC	11 340.00

* en euros HT, TVA au taux en vigueur en sus

Vos interlocuteurs :

Pascal CLERC
DIRECTEUR AGENCE SUD OUEST
Tél. : 0820 35 35 35
Fax : 05 61 39 86 64
Email: pascal.clerc@berger-levrault.com

Virginie BORTOLON
CONSEILLERE CLIENTELE
Tél. : 0820 35 35 35
Fax : 05 61 39 86 64
Email: virginie.bortolon@berger-levrault.com

Si cette proposition correspond à vos attentes, nous vous demandons de bien vouloir la retourner à l'adresse figurant en pied de page, dûment datée et signée du représentant légal ou habilité de votre entité et revêtue du cachet de votre entité.

La présente proposition est acceptée sur la base des conditions générales de ventes jointes en annexe .

Pour le client, à **ROYAN**
(signature et cachet)

le 5/10/2021



Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe chargée des ressources
humaines,
Nadine DAVID

Offre valable jusqu'au 19 novembre 2021

Berger-Levrault | 892 rue Yves Kermen - 92 100 Boulogne Billancourt - SA au capital de 12 557 497,40 € - 755 800 646 RCS Nanterre
Locataire-Gérant Intuitive et BL Holding - TVA intracommunautaire : FR 81 755800646 - APE : 5829C

Proposition commerciale



Le 5 octobre 2021

N° document : DV0588176 - 1
Votre n° client : MAIRIE DE ROYAN - 17205 - ROYAN CEDEX

Le délai de livraison est d'environ 8 à 12 semaines à compter de l'enregistrement de la commande.

Je déclare également avoir pris connaissance des préconisations matérielles nécessaires pour l'utilisation du produit et m'engage à réaliser les modifications nécessaires afin que ma configuration matérielle soit en adéquation avec ces préconisations avant la mise en service des produits commandés .

Offre valable jusqu'au 19 novembre 2021

Berger-Levraut | 892 rue Yves Kermen – 92 100 Boulogne Billancourt - SA au capital de 12 557 497,40 € - 755 800 646 RCS Nanterre
Locataire-Gérant Intuitive et BL Holding - TVA intracommunautaire : FR 81 755800646 - APE : 5829C

 www.berger-levraut.com

Conditions générales de vente (extraits)

I. Champ d'application : ces conditions générales s'appliquent à toute vente de produits ou services réalisée par Berger-Levrault. Elles ne s'appliquent pas aux ventes par l'intermédiaire de la Boutique en ligne <http://boutique.berger-levrault.fr>. Elles ne peuvent être écartées ou modifiées que par des dispositions particulières expresses énoncées ou acceptées par écrit par Berger-Levrault. Toute commande du Client est soumise à l'acceptation de Berger-Levrault et implique obligatoirement l'adhésion du Client aux présentes conditions générales. Le Client s'interdit tout achat pour revente dans le cadre de sa commande.

II. Choix : le Client ayant pris une complète connaissance des caractéristiques des produits vendus par Berger-Levrault, notamment sur la base des indications fournies dans la documentation, les catalogues ainsi que le cas échéant lors des présentations réalisées par Berger-Levrault, s'est assuré de l'adéquation des produits et services à ses besoins propres. Faute d'avoir sollicité Berger-Levrault pour toutes précisions complémentaires, au préalable de l'acceptation de la commande, le Client reconnaît avoir été suffisamment informé.

III. Prix : toute commande du Client est précédée d'une proposition commerciale de Berger-Levrault. [...] Les prix sont établis hors taxes, TVA en sus, [...] et le cas échéant, hors frais de port, de gestion et d'emballage. [...] Les prix peuvent être modifiés à tout moment sans préavis. Toute commande est facturée au prix en vigueur au jour de son enregistrement, déduction faite le cas échéant de tous les rabais, ristournes ou remises applicables à la commande. Concernant le prix du livre, celui-ci est établi dans le strict respect de la loi Lang du 10/08/1981.

Frais d'expédition et de traitement : le barème de participation aux frais de traitement et d'expédition en France métropolitaine, hors livres, matériels informatiques et bustes de la République, est le suivant (en € HT, TVA en sus au taux normal en vigueur) :

- commande inférieure ou égale à 50 €HT : 8,50 €HT ;
- commande supérieure à 50 €HT et inférieure ou égale à 120 €HT : 13,90 €HT ;
- commande supérieure à 120 €HT et inférieure ou égale à 200 €HT : 20,50 €HT ;
- commande supérieure à 200 €HT et inférieure ou égale à 300 €HT : 25,90 €HT ;
- commande supérieure à 300 €HT : les frais de livraison sont calculés selon le barème forfaitaire ci-dessous :
- 0 à 9,99 kg : 30,50 €HT ;
- 10 kg à 19,99 kg : 34,50 €HT de livraison ;
- 20 kg à 29,99 kg : 37,90 €HT de livraison ;
- 30 kg à 39,99 kg : 42,50 €HT de livraison ;
- 40 kg à 49,99 kg : 46,50 €HT de livraison ;
- 50 kg à 59,99 kg : 50,90 €HT de livraison ;
- 60 kg à 69,99 kg : 53,90 €HT de livraison ;
- 70 kg à 79,99 kg : 60,50 €HT de livraison ;
- 80 kg à 89,99 kg : 64,90 €HT de livraison ;
- 90 kg à 99,99 kg : 72,50 €HT de livraison ;
- à partir de 100 kg : nous consulter au 0 820 35 35 35 (0,20 € TTC/min + prix appel).

Pour déterminer les frais de port qui sont fonction du poids du colis, le Client peut procéder à leur simulation sur le site <http://boutique.berger-levrault.fr>. Pour toute commande comportant une livraison hors de la France métropolitaine, le Client peut recevoir, en contactant le service commercial au 0 820 35 35 35 (0,20 € TTC/min + prix appel), un devis en fonction du poids exact, du moyen de transport et du lieu de livraison. Par dérogation, les frais d'expédition des livres sont de 1 €HT pour toutes commandes avec une livraison en France métropolitaine (Corse exclue). Pour toute commande d'un ou plusieurs livres avec d'autres articles dont la livraison est habituellement payante (documents, accessoires hors produits spéciaux), les frais de traitement et d'expédition sont exceptionnellement à 1 €HT en France métropolitaine (Corse exclue) si le montant HT commandé au titre des documents et accessoires n'excède pas 50 €HT.

Les frais de colportage et de transport des bustes de la République sont communiqués lors de la commande. En cas de commande à livrer à plusieurs adresses, la valeur de chaque colis est prise en compte pour la détermination des frais. Les frais pour une livraison dans les DROM-COM, en Corse ou à l'étranger sont communiqués sur demande expresse du Client en contactant le service commercial au 0 820 35 35 35 (0,20 € TTC/min + prix appel). Dans tous les cas, les frais spéciaux d'emballage, les droits d'octroi et de douane sont à la charge du Client. De même, si la livraison nécessite des prestations spécifiques (montée à l'étage, manutention importante, etc.), Berger-Levrault informera préalablement le Client, par devis, du coût complémentaire correspondant.

IV. Règlement : les factures sont payables net, comptant, sans escompte dans un délai de 30 jours à compter de la date d'émission de la facture. Toute somme non payée à l'expiration du délai de paiement par un Client ayant la qualité de personne publique ouvre droit au profit du Prestataire au versement des intérêts moratoires et de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros fixés par les articles R2192-31 à R2192-36 du Code de la commande publique. Pour un Client ayant la qualité de personne privée, conformément aux articles L. 441-10 et D. 441-5 du Code de commerce, toute somme non payée à son échéance donne lieu au paiement de pénalités égales à une fois et demie le taux d'intérêt légal calculé par mensualité et, à réception de la facture correspondante, d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement. Dans tous les cas, une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire. Le Client ne peut effectuer aucune retenue, pour quelque cause que ce soit, sur le paiement du prix stipulé. Toutes les commandes acceptées le sont compte tenu du fait que le Client règlera effectivement les sommes dues à leur échéance. [...]

V. Clause de réserve de propriété : les produits livrés ou vendus par Berger-Levrault demeurent sa propriété jusqu'au complet paiement de leur prix. À défaut de paiement, Berger-Levrault pourra exercer son droit de revendication du bien resté impayé. Ces dispositions ne font pas obstacle, à compter de la livraison, ou transfert au Client des risques de perte ou de détérioration des biens ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner. La commande d'un produit implique, de la part du Client, l'acceptation inconditionnelle de cette clause.

VI. Annulation : toute commande acceptée par Berger-Levrault est ferme et irrévocable. Aucune annulation de commande de la part du Client n'est acceptée sans l'accord de Berger-Levrault. [...]

VII. Livraison - Retour - Échange : les produits expédiés par voie postale ou par le transporteur choisi par Berger-Levrault voyagent aux risques et périls du Client destinataire y compris ceux expédiés franco. En cas d'absence du Client, le transporteur laisse un avis de passage indiquant les modalités à suivre. La livraison ne doit être acceptée par le Client qu'après vérification de l'état apparent du colis et des produits qu'il contient. [...] Le Client doit émettre les réserves nécessaires, circonstanciées et lisibles les plus précises possibles en cas d'anomalies constatées (casses ; avariés ; non-conformité : erreur de produit, couleur et/ou dimensions différentes ; manquants, etc.). Dans ce cas, le Client doit confirmer ses réserves par courriel à l'adresse relationclient@berger-levrault.com ou par téléphone au 0 820 35 35 35 (0,20 € TTC/min + prix appel) en précisant le numéro de la commande concernée, mais également par LRAR adressée au transporteur dans les 3 jours de sa réception (une copie doit être adressée simultanément à Berger-Levrault). Le Client doit fournir toutes les justifications quant aux vices ou manquants constatés. Toute livraison n'ayant pas fait l'objet de réserves dans le délai et selon la forme requis aux termes de l'article L133-3 du Code de commerce sera considérée comme acceptée par le Client. La réception sans réserve par le Client de sa commande ou le non-respect des règles ci-avant précisées couvre tout vice apparent et/ou manquant.

Satisfait ou remboursé, le Client dispose d'un délai de 14 jours à compter de la réception de sa livraison pour renvoyer le(s) produit(s) livré(s). Toute demande de remboursement ou d'échange doit être, avant le retour des produits, formulée par courriel à l'adresse relationclient@berger-levrault.com ou par téléphone au 0 820 35 35 35 (0,20 € TTC/min + prix appel) en précisant le numéro de la commande concernée. Tout retour ou échange est aux frais du Client et sous sa responsabilité. Les frais d'expédition ne sont à la charge de Berger-Levrault que dans le cas où un vice apparent, des manquants ou une erreur de Berger-Levrault sont effectivement constatés. Dans tous les autres cas d'annulation et de retour, après accord du service commercial, les frais d'expédition ne sont pas remboursés. En tout état de cause, le retour ne pourra être accepté que s'il a été effectué dans les 14 jours suivant sa date de réception, la date d'envoi faisant foi. Le retour ne peut intervenir qu'après accord de Berger-Levrault (service commercial) et être accompagné du descriptif précis des motifs du retour ainsi que des numéros de Client, de commande et de retour. Berger-Levrault n'accepte aucun retour, échange ou remboursement de produits qui ont été personnalisés sur commande du Client. Le retour d'un matériel ou d'un consommable informatique ne pourra être accepté que s'il est accompagné des manuels techniques, des documentations, des câbles et accessoires nécessaires à son utilisation, dans son emballage d'origine, avec un conditionnement interne d'origine et intact. Tout consommable ouvert, installé ou testé ne pourra être repris.

XII. Produits éditoriaux sur abonnement : Berger-Levrault propose : a) la souscription d'abonnement à des bases

documentaires qui comprennent : (f) la mise à disposition d'une base documentaire en version papier et/ou sur support numérique selon les modes de consultation disponibles pour les différentes collections de Berger-Levrault, (g) de manière indissociable, un service d'actualisation de la base ; b) la souscription d'abonnement à des publications périodiques. L'abonnement débute au premier jour du mois de souscription. Il est conclu soit pour une période annuelle ou pluriannuelle courant de date à date, soit pour la durée de l'année civile en cours telle que précisée au Client lors de la souscription de l'abonnement. À l'issue de la période initiale d'abonnement, l'abonnement se renouvelle tacitement par périodes successives d'une année ou pour une période pluriannuelle telle qu'elle est prévue à la souscription, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties notifiées par lettre recommandée avec A/R 2 mois avant l'échéance de la période initiale ou de chaque période de renouvellement. Le Client reconnaît que l'évolution du support n'impacte pas l'abonnement. Le prix de l'abonnement peut être mentionné, à titre indicatif, sur <http://boutique.berger-levrault.fr>. En cas d'abonnement annuel de date à date, la facturation de l'abonnement intervient au début de chaque période et couvre la totalité du prix de l'abonnement pour cette période, payable d'avance. En cas d'abonnement pluriannuel, la facturation est annuelle sur la base du forfait annuel indiqué lors de la souscription de l'abonnement. En cas d'abonnement annuel sur l'année civile et sauf dérogation spécifique liée au mode d'actualisation d'une base, la facturation de l'abonnement intervient au début de la période initiale d'abonnement. Sont facturées les sommes correspondant à la mise à disposition initiale de la base en version papier et/ou sur support numérique.

XIII. Responsabilités : [...] Les produits acquis auprès de Berger-Levrault sont utilisés sous les seuls directions, contrôle et responsabilité du Client. Berger-Levrault ne peut être tenue responsable des conséquences d'une usage ou d'une utilisation anormale, d'une mauvaise installation, d'un manque d'entretien ou de tout défaut de fabrication, d'emballage non conforme ou de retard non imputables à Berger-Levrault. Le Client reconnaît que les informations contenues dans les produits éditoriaux sont conçues pour compléter d'autres sources d'information et sa propre expertise et ne sont donc pas nécessairement complètes ou à jour et ne contiennent pas nécessairement tous les éléments de réponse appropriés. Berger-Levrault n'accorde aucune garantie expresse ou implicite à l'égard des informations communiquées. La responsabilité de Berger-Levrault ne pourra en aucune manière être recherchée pour les dommages directs ou indirects subis du fait de l'utilisation des informations contenues dans les produits Berger-Levrault et ce, quelles que soient leurs formes ou leurs natures.

XIV. Empêchement et force majeure : seule la force majeure exonère totalement les parties des obligations résultant des présentes. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits les cas habituellement retenus par la jurisprudence française, les grèves, intempéries, blocages des moyens de transport ou d'approvisionnement, pour quelque raison que ce soit ou tout autre cas indépendamment de la volonté expresse des parties empêchant l'exécution normale des présentes.

XVI. Dispositions diverses : le Client accepte que Berger-Levrault puisse, librement et sans formalité préalable, soustraire tout ou partie de ses obligations au titre des présentes, sous sa responsabilité. Le Client autorise Berger-Levrault à citer son nom dans ses références commerciales. Toute réclamation doit être formulée par écrit et transmise à Berger-Levrault, 64, rue Jean Rostand, 31670 Labège. Conformément à la réglementation française et européenne en vigueur relative au traitement et à la protection des données à caractère personnel et notamment le règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel qui le concerne. Il peut également s'opposer au traitement de ses données pour des motifs légitimes. Pour exercer ces droits, il suffit d'adresser un courriel à l'adresse précitée.

© BERGER-LEVRULT 2021. Tous droits réservés.

Toutes les dénominations utilisées sont des marques enregistrées et déposées par leur propriétaire respectif. Toutes les autres marques citées sont déposées par leur propriétaire respectif. Toute reproduction, même partielle et par quelque procédé que ce soit, est interdite sans autorisation préalable et écrite de Berger-Levrault. Les informations et photos non contractuelles émanant directement de Berger-Levrault sont réputées exactes à la date de parution du catalogue mais ne sauraient être exemptées d'erreurs typographiques ou d'omissions. La responsabilité de Berger-Levrault ne saurait en aucun cas être engagée à cet égard.

CONDITIONS GÉNÉRALES PACK D'INTERVENTION SEDIT

OBJET

Les présentes conditions régissent exclusivement le Pack de jours d'intervention souscrit par le Client dans le cadre duquel le Client a la possibilité de commander des jours d'intervention dans des conditions tarifaires prédéfinies.

Les Parties conviennent que chacun des termes figurant dans les présentes conditions générales aura le sens défini ci-après :

PARTIE(S)	Désigne(nt) le Client et le Prestataire, ci-après désignés collectivement « Parties » et individuellement « Partie ».
CONDITIONS PARTICULIÈRES	Les Conditions Particulières sont constituées par la Confirmation de Commande. La Confirmation de commande précise le nombre de jours d'intervention envisagés par le Client pendant la durée de validité du Pack. Le nombre de jours d'intervention non utilisés par le Client à l'expiration de cette durée est automatiquement annulé.
TARIF EN VIGUEUR	Le tarif en vigueur est indiqué sur la Confirmation de Commande.
PROGICIEL	Les prestations, objet du Pack concernant exclusivement les progiciels et solution de la gamme SEDIT.

PRESTATIONS ENTRANT DANS LE PACK D'INTERVENTION

Peuvent être réalisées dans le présent Packs qu'elles soient sur site ou à distance, les prestations suivantes :

- **Installation** : prestation consistant à installer et à paramétrer les briques d'infrastructure (OS, SGBD, Périphériques), et le progiciel sur les ordinateurs du Client
- **Paramétrage** : prestation consistant à paramétrer le Progiciel pour qu'il réponde aux spécificités du client.
- **Assistance** : prestations d'accompagnement du Client dans les premières utilisations du Progiciel (assistance à la 1^{ère} réalisation de la Paie, ou à la 1^{ère} facturation ...)

REALISATION DES INTERVENTIONS

La réalisation de ces interventions est planifiée sur demande du Client soit sur le site du Client, soit par téléassistance, soit sur les deux. Les interventions ont lieu du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00, les jours fériés exclus, sauf accord particulier des parties. La durée minimum d'une intervention est d'une demi-journée (soit 3h15). Elle est fonction des demandes, spécifications, volumes et quantités convenus et pourra être modifiée, à l'initiative de Berger-Levrault, en cas de variation de ces paramètres. Les interventions sont réalisées dans un délai minimal de six (6) semaines suivant la date de demande d'intervention et les modalités convenues avec le Client.

Chaque intervention donne lieu à un compte-rendu d'intervention remis au Client et déposé dans son Espace Clients.

Dans le cas où l'intervention est planifiée à distance, il est rappelé que la téléassistance nécessite l'installation d'une connexion à internet et d'un moyen de communication adapté ainsi que le respect des préconisations matérielles indiquées par BERGER-LEVRAULT. Le Client atteste donc être en mesure de fournir sur le lieu d'intervention une ligne internet utilisable par BERGER-LEVRAULT dans le cadre de la téléassistance. Les connexions à internet dans le cadre de la téléassistance sont à la charge du Client. Le Client s'engage à permettre à BERGER-LEVRAULT de relever la configuration matérielle et logicielle de l'installation informatique du Client, par tout moyen à sa convenance, en vue d'assurer de manière optimale la téléassistance et de déceler d'éventuelles déficiences ou détériorations, les moyens utilisés par le Prestataire dans ce cadre ne portant pas sur les Données personnelles du Client présentes sur son matériel qui ne sont en aucun cas mémorisées dans ce cadre. Le Client fait son affaire personnelle de toute contestation d'un tiers concernant l'intervention du Prestataire dans les fichiers informatiques du Client. La mise à disposition des Progiciels de téléassistance n'entraînant aucun transfert de propriété, le Client s'interdit toute reproduction totale ou partielle, quelle qu'en soit la forme, toute

transcription sur un autre document ou autre support, toute adaptation quelle qu'en soit la destination, toute cession, toute mise à disposition ou publication à des tiers même gratuitement. Plus généralement, le Client s'engage, en son nom et au nom de ses préposés, à assurer la protection des progiciels de téléassistance de façon adéquate au maintien des droits de leurs éditeurs.

PRESTATIONS EXCLUES

Ne sont pas compris dans le présent Pack qu'elles soient sur site ou à distance, les prestations spécifiques suivantes :

- **Audit** : mission réalisée par un expert, en vue de comprendre les spécificités du client, de les formaliser, et de proposer les options de paramétrage adaptées à ces spécificités.
- **Migration de données** : prestation de récupération des données d'une ancienne solution vers la nouvelle solution.
- **Formation** : Formation disponible en standard dans le catalogue des formations Berger-Levrault. Cette prestation suit le circuit administratif en vigueur, avec production d'une convention, convocation, feuille d'embarquement, attestation individuelle de présence.
- **Développement Spécifique** : Prestation permettant de compléter le progiciel de fonctionnalités exclusivement mises en œuvre pour un client unique.
- **Direction de projet** : Prestation permettant de cadrer, d'organiser, de planifier, de suivre la bonne exécution des interventions, dans le cadre d'un projet de mise en service d'un nouveau module ou d'un nouvel usage.

Toute intervention dans ce cadre donnera lieu à une facturation aux conditions tarifaires en vigueur, après acceptation par le Client du devis correspondant à moins que le Client ait souscrit un autre contrat de services prévoyant la possibilité d'intervention sur site.

CONDITIONS TARIFAIRES PACK D'INTERVENTION SEDIT

Le tarif en vigueur tel qu'il est mentionné sur la Confirmation de commande est garanti pour toute prestation entrant dans le cadre du Pack commandée et réalisée pendant la durée de validité du Pack. En outre, Berger-Levrault consent au Client à compter de la 9^e journée d'intervention mise en œuvre dans le cadre du Pack une remise de 50% sur son tarif public en vigueur qui sera appliquée sur les factures correspondantes.

DUREE DE VALIDITE DU PACK

Les conditions tarifaires sont garanties pendant une durée de 24 mois civils entiers à compter du 1^{er} jour du mois civil suivant la Confirmation de Commande.

FACTURATION ET PAIEMENT

Toute intervention est facturée à la date de sa réalisation. Le paiement s'effectuera dans un délai de trente (30) jours courant à compter de la date de réception de la facture correspondante, par chèque mandat ou virement, suivant les règles de la comptabilité publique. Toute somme non payée à l'expiration du délai de paiement par un Client ayant la qualité de personne publique ouvre droit au profit du Prestataire au versement des intérêts moratoires et de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros fixés par les articles R2192-31 à R2192-36 du Code de la commande publique et les articles 39 et 40 de la loi n° 2013-100 du 28 janvier 2013. Pour un Client ayant la qualité de personne privée, conformément aux articles L. 441-10 et D. 441-5 du Code de commerce, toute somme non payée à son échéance donne lieu au paiement de pénalités égales à une fois et demie le taux d'intérêt légal calculé par mensualité et, à réception de la facture correspondante, d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

Annulation : toute annulation partielle ou totale d'une commande d'intervention par le Client doit être notifiée à Berger-Levrault au plus tard 10 jours ouvrés avant la date prévue d'intervention faute de quoi le Client paiera un forfait de 152 € HT au titre des frais d'annulation et de gestion.

PARAPHE
CLIENT :



RESPONSABILITÉS

Berger-Levrault s'engage à apporter tout le soin raisonnablement possible à l'exécution de la prestation d'assistance.

Dans le cadre du service d'assistance, Berger-Levrault est soumis à une obligation de moyens.

Dans toute la mesure de ce que permet la législation en vigueur, Berger-Levrault ne sera en aucun cas responsable de quelconques pertes indirectes subies par le Client dans le cadre de ces prestations. Quels que soient la nature, le fondement et les modalités de l'action engagée contre Berger-Levrault, dans le cas où la responsabilité de ce dernier serait établie, l'indemnité totale due au Client en réparation de son préjudice ne pourra dépasser le montant du prix de la prestation à l'origine du dommage.

Cette limite ne s'applique pas aux dommages corporels ni aux dommages aux biens matériels, mobiliers ou immobiliers, dont Berger-Levrault serait responsable dans les conditions du droit commun.

Quelles que soient les circonstances, Berger-Levrault n'est pas responsable :

- des actions dirigées contre le Client par des tiers ;
- de la perte ou des dommages causés aux enregistrements ou aux données du Client ;
- des dommages indirects (y compris perte de bénéfices ou d'économies escomptées) même si Berger-Levrault a eu connaissance de la possibilité de survenance de tels dommages ;
- De tout dommage dû à l'inexécution des obligations du Client.

DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Si dans le cadre de l'exécution du Contrat, Berger-Levrault est amené à traiter des données de le Client comportant des données à caractère personnel au sens de la réglementation française et européenne en vigueur relative au traitement et à la protection des Données à caractère personnel et notamment le Règlement européen 2016/679 (« la Règlementation »), le Client, en tant que responsable de traitement, garantit à Berger-Levrault qu'il a procédé à l'ensemble des obligations qui lui incombent, concernant les traitements qu'il met en œuvre et qu'il sous-traite en application des présentes et de la Règlementation, notamment :

- qu'il a procédé à toute déclaration CNIL appropriée et/ou qu'il a mis en œuvre un registre des traitements ;
- que les données à caractère personnel ont été collectées loyalement et de manière adéquate par rapport à la finalité du traitement ;
- qu'il a informé les personnes physiques concernées de l'usage qui est fait de leurs données à caractère personnel.

Dans le cadre de l'objet du Contrat, Berger-Levrault ne saurait être tenu de veiller à cette mise en conformité effective du Client au regard de la Règlementation concernant les traitements mis en œuvre par le Client. À ce titre, le Client garantit Berger-Levrault contre tout recours, plainte ou réclamation émanant d'une personne physique dont les données à caractère personnel seraient traitées par Berger-Levrault dans le cadre des Prestations.

Berger-Levrault, s'il a la qualité de sous-traitant au sens de la Règlementation, garantit qu'il mettra en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées de nature à empêcher tout accès ou utilisation frauduleuse des données à caractère personnel de le Client.

Il est expressément convenu dans ce cadre que Berger-Levrault :

- ne pourra traiter les données à caractère personnel que pour les besoins de l'exécution du présent contrat, à l'exclusion de toute autre finalité ;
- devra veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée ;
- devra prendre les mesures de sécurité requises en application de la Règlementation ;
- selon le choix de le Client, supprimer toutes les données à caractère personnel ou les renvoyer à le Client au terme de la Prestation et détruire les copies existantes sauf disposition légale contraire ;

Toute violation de données à caractère personnel fera l'objet d'une information de la part de Berger-Levrault à le Client par tout moyen et ce, dans les meilleurs délais, conformément aux articles 32 et 33 du Règlement européen 2016/679.

Le Client se réserve le droit de procéder à toute vérification qui lui paraîtrait utile pour constater le respect des obligations précitées par Berger-Levrault. En cas de non-respect des dispositions du présent article, le Client pourra solliciter la résiliation du contrat selon les modalités prévues à l'article « Résiliation » ci-après.

Le Client accepte que Berger-Levrault sous-traite le traitement des données à caractère personnel. Berger-Levrault devra, pour ce faire, informer le Client de tout changement prévu concernant l'ajout ou le remplacement d'un ou plusieurs sous-traitants, donnant ainsi au Client la possibilité d'émettre des objections à l'encontre de ces changements.

NON-SOLLICITATION DE PERSONNEL

Sauf accord préalable et écrit du Prestataire, le Client s'interdit d'engager directement ou indirectement un collaborateur du Prestataire, affecté à l'exécution des Prestations objet du présent contrat, même dans l'hypothèse où la sollicitation serait sur l'initiative du collaborateur, ou de le prendre à son service sous quelque statut que ce soit. Le présent article produira ses effets pendant toute la durée d'exécution du présent contrat et pendant une durée de 12 mois suivant son terme.

PARAPHE
CLIENT :

